

Séance du 23 Avril 2009

Présents : Alain Blanquer (Maire), Jean Arrufat, Jacques Bernard, Jean-Philippe Cazabat (à partir de 18h30), Marie-Claude de Murcia, Christiane d'Halluin, Laurent Gautreau, Hélène Marchal, Chantal Monnier-Pujol, Christian Ollier, Pierre Usselmann

Ouverture de la séance 18H00

Secrétaire de séance : Laurent Gautreau

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 Mars 2009 : Contre : 1 Pour : 10

Ordre du jour :

1. Aménagements sécuritaires RD 128 E5
2. Projet de restauration du retable
3. Demande de subvention pour la restauration des logements communaux
4. Conseil Général : convention d'assistance technique pour l'AEP et l'assainissement
5. Centre de Gestion : contrats d'assurance des risques statutaires
6. PCS : demande de subvention auprès de l'Europe
7. M49 : virement de crédits
8. Questions diverses

1. Aménagements sécuritaires RD 128 E5 : modification du projet et demande de subvention complémentaire

Monsieur le Maire explique que la première consultation pour le projet d'aménagement du carrefour et de l'entrée du village a été déclarée sans suite. La DDE, maître d'ouvrage, représentée par Mr Pinchard, n'a pas intégré les travaux complémentaires imposés par la loi du 11 février 2005 relative aux aménagements pour les personnes à mobilité réduite. Il rappelle que le projet initial s'élevait à 43 430 € HT avec une aide financière de 34 710 €.

Le nouveau projet incluant les normes d'accessibilité s'élève à 80 115,00 € HT, soit 95 817,54 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau dossier de demande de subvention et décide de solliciter auprès du Conseil Général les aides financières les plus larges possibles.

Arrivée de Jean-Philippe Cazabat à 18H30

2. Projet de restauration du retable

Monsieur le Maire présente les devis reçus à ce jour pour la restauration du retable.

- EURL Philippe CARON : devis pour l'établissement d'un constat d'état du retable : 2392,00 € TTC
- Philippe BERTRAND : devis pour la restauration du retable : 34 684,00 € TTC
- Carole CIRCHIRELLO : restauration de la toile : 9 974,64 € TTC
- Le devis de Mme Catherine SCOTTO, pour la restauration de la toile, doit nous parvenir dans les prochains jours
- Pour la réalisation de ces travaux la commune peut prétendre à des subventions de la part de la DRAC (40% maximum), du Conseil général (30%), de la Région et des associations.

Le conseil municipal, à 10 voix POUR et une abstention :

- émet un accord de principe à l'élaboration du constat d'état du retable et à la restauration de la toile
- sollicite les aides financières les plus élevées possibles auprès de la DRAC, du Conseil Général et de la Région,
- donne mandat à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à ce dossier.

3. Demande de subvention pour la restauration des logements communaux

Devis des travaux :

- électricité : - gîte du Mas de Roujou : 3 111 €
- foyer rural : 99 €
- Plan du Four : 405 €
- Menuiserie : Salle Pierre Ollier : 5 429 Euros

La mairie peut demander l'aide du Conseil Général (20%) et de l'Etat (subvention PALULOS entre 10 et 40%).

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'entreprendre les travaux sus mentionnés ;
- sollicite les aides financières les plus élevées possibles auprès de l'Etat et du Conseil Général ;
- donne mandat à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à ce dossier.

4. Conseil Général : convention d'assistance technique pour l'AEP et l'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation faite aux Départements de mettre à disposition des collectivités « maîtres d'ouvrage » éligibles une assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la protection des milieux aquatiques et la ressource en eau.

Nous sommes concernés par les domaines de l'assainissement collectif et de la protection règlementaire des captages. Notre participation forfaitaire s'élève à 132,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- demande la mise à disposition des services du Département dans le domaine de l'assainissement collectif et de la protection des captages
- décide d'inscrire au budget la participation de 132,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à cette affaire.

5. Centre de Gestion : contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de charger le CDG 34 de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

6. PCS : demande de subvention auprès de l'Europe

Monsieur le Maire rappelle que la commune étant soumise au plan de Prévention des Risques d'inondation de la Dourbie, la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire.

L'ensemble de ces prestations intellectuelles, y compris les honoraires liés à leur conduite concernant l'établissement du Plan Communal de Sauvegarde prévues dans le cadre du présent dossier de demande d'aides financières, a été estimé à 13 935,00 € HT soit 16 666,26 € TTC pour les trois communes : Nébian, Villeneuve, Lieuran-Cabrières.

Il propose de solliciter le concours financier de l'Europe pour la réalisation de ce dossier.

Vote : à l'unanimité

7. M49 : virement de crédits

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
637	Autres impôts, taxes et versements		-630.00
701249	Redevance pour pollution domestique		392.00
706129	Redevance modernisation réseaux col		238.00
TOTAL			

8. Divers

- ✓ Travaux : Allée des Platanes en cours ; en milieu de semaine prochaine pour le centre du village. Un arrêté municipal interdira la circulation pour le mercredi et le jeudi sur l'avenue de la Serre. L'information sera communiquée aux riverains par voie de tract et affichage règlementaire.
- ✓ Salle du Mas : étude du sol faite
- ✓ Salle Pierre Ollier: avant les travaux sur les réseaux, des tirants seront installés dans les murs pour éviter l'agrandissement des fissures existantes sur le bâtiment.
- ✓ Chiens et chats : prolifération des chats dans le village, un nouvel arrêté sera pris par la mairie.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30

Vu par nous, Maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 30 avril 2009.